# La société des égaux

#### Dans la même collection

#### Pierre Rosanvallon

La Contre-Démocratie La politique à l'âge de la défiance 2006

#### Amy Chua

Le Monde en feu Violences sociales et mondialisation 2007

### Stéphane Audoin-Rouzeau

Combattre Une anthropologie historique de la guerre moderne (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) 2008

#### Pierre Rosanvallon

La Légitimité démocratique Impartialité, réflexivité, proximité 2008

# Jon Elster

Le Désintéressement. Traité critique de l'homme économique I 2009

Jon Elster

L'Irrationalité. Traité critique de l'homme économique II 2010

> Charles Taylor L'Âge séculier 2011

## PIERRE ROSANVALLON

# La société des égaux

ÉDITIONS DU SEUIL 25, bd Romain-Rolland, Paris XIV<sup>e</sup> Ce livre est publié dans la collection « Les livres du nouveau monde » dirigée par Pierre Rosanvallon

ISBN 978-2-02-102347-3

© Éditions du Seuil, septembre 2011, à l'exception de la langue anglaise

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com







(INTRODUCTION)

La démocratie affirme sa vitalité comme régime au moment où elle dépérit comme forme de société. En tant que souverains, les citoyens n'ont cessé d'accroître leur capacité d'intervention et de démultiplier leur présence. Ils ne se contentent dorénavant plus de faire entendre de façon intermittente leur voix dans les urnes. Ils exercent, toujours plus activement, un pouvoir de surveillance et de contrôle. Ils empruntent les formes successives de minorités actives ou de communautés d'épreuve, autant que celle d'une opinion diffuse pour faire pression sur ceux qui les gouvernent et exprimer leurs attentes et leurs exaspérations. La vivacité même des critiques qu'ils adressent au système représentatif donne la mesure de leur détermination à faire vivre l'idéal démocratique. C'est un trait d'époque. L'aspiration à l'élargissement des libertés et à l'instauration de pouvoirs serviteurs de la volonté générale a partout fait vaciller les despotes et modifié la face du globe. Mais ce peuple politique qui impose toujours plus fortement sa marque fait de moins en moins socialement corps. La citoyenneté politique progresse en même temps que régresse la citoyenneté sociale. Ce déchirement de la démocratie est le fait majeur de notre temps, porteur des plus terribles menaces. S'il devait se poursuivre, c'est en effet le régime démocratique lui-même qui pourrait à terme vaciller.

La croissance des inégalités est à la fois l'indice et le moteur de ce déchirement. Elle est la lime sourde qui produit une

#### LA SOCIÉTÉ DES ÉGAUX

décomposition silencieuse du lien social et, simultanément, de la solidarité. Le phénomène a fait l'objet de multiples études statistiques. Toutes convergent pour souligner la part prise par l'accroissement spectaculaire des rémunérations les plus élevées dans la constitution du phénomène 1, qu'il s'agisse de celles des grands patrons de l'industrie, des maîtres de la finance ou tout simplement des cadres dirigeants, comme encore des grands sportifs ou des vedettes du show-business. Aux États-Unis, les 10 % des revenus les plus élevés totalisaient ainsi 50 % des revenus totaux en 2010, alors que ce pourcentage n'était que de 35 % en 1982. Dans le cas français, le salaire moyen des 1 % le mieux rémunérés a augmenté d'environ 14% entre 1998 et 2006, et celui des 0,01 %, tout au sommet de l'échelle, de près de 100 %, alors que la progression sur la même période n'a été que de 4 % pour la grande masse des 90 % des salariés du bas. Le mouvement ultérieur a vu cet écart continuer à exploser, comme l'ont montré des travaux publiés par l'Insee<sup>2</sup>. L'accroissement de ces écarts se vérifie partout sur la planète.

- 1. Voir comme travaux majeurs sur le sujet: Thomas PIKETTY, *Les Hauts Revenus en France au XXe siècle: inégalités et redistributions (1901-1998)*, Paris, Hachette, «Pluriel», 2006; T. PIKETTY et Emmanuel SAEZ, «Income inequality in the United States, 1913-1998», *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118, nº 1, 2003; Anthony ATKINSON et T. PIKETTY (dir.), *Top Incomes over the 20th Century. A Contrast Between Continental European and English-Speaking Countries*, 2 vol., Oxford, Oxford University Press (une incomparable mine statistique). Pour la Grande-Bretagne, voir aussi l'étude approfondie du Government Equalities Office, *An Anatomy of Economic Inequality in the UK*, Londres, 2010. Pour les pays de l'OCDE la synthèse *Growing Unequal? Income Distribution and Poverty in OECD Countries*, Paris, OCDE, 2008. Sur l'explosion récente des hauts salaires en France, voir Camille LANDAIS, *Les Hauts Revenus en France (1998-2006): une explosion des inégalités?*, Paris School of Economics, juin 2007. Les chiffres donnés cidessous proviennent de ces travaux.
- 2. Toujours dans le cas français, la moyenne des revenus disponibles (après transferts et impôts) des 0,01 % les plus aisés était devenue 75 fois supérieure à la moyenne des 90 % les moins favorisés en 2007.

Symétriquement, le nombre de personnes touchant les rémunérations les plus faibles, comme les salariés au Smic en France, s'est accru (un salarié sur cinq y est actuellement payé au voisinage du salaire minimum), tandis que sont également plus nombreux les ménages vivant sous le seuil de la pauvreté sous l'effet, notamment, du chômage et de la précarisation des formes de travail.

Ces écarts croissants de revenus ont accompagné une concentration accrue des patrimoines. Aux États-Unis, ce sont ainsi 20 % des individus qui possèdent 93 % de tous les avoirs financiers (en excluant le patrimoine immobilier, dont la valeur s'est d'ailleurs quant à elle contractée). Dans le cas français, les 1 % les plus riches possèdent 24 % de la richesse du pays, et les 10 % les plus aisés 62 %, tandis que les 50 % les moins bien lotis n'en possèdent que 6 % 1. La mesure de ces inégalités est certes complexe et pose d'importants problèmes de méthode<sup>2</sup>, et la question des inégalités ne se limite évidemment pas elle-même aux seules questions de revenu et de patrimoine. Mais ces quelques indications pourraient aisément être précisées et déclinées ad nauseam, tant la littérature scientifique est abondante sur le sujet. Elles ne sont mentionnées ici que pour planter le décor et suggérer l'ampleur du phénomène. Car l'important pour le propos de ce livre est ailleurs. Il réside dans le constat que l'on n'a jamais autant parlé de ces inégalités et qu'en même temps on n'a jamais aussi peu agi pour les réduire. Il y a là une contradiction décisive à explorer. Contradiction qui réplique le fait de l'écart qui se creuse entre la progression de la démocratierégime et la régression de la démocratie-société.

<sup>1.</sup> T. PIKETTY, «On the long-run evolution of inheritance: France, 1820-2050», Paris School of Economics, mai 2010.

<sup>2.</sup> Voir sur ce point Marc BARBUT, La Mesure des inégalités. Ambiguïtés et paradoxes, Genève, Droz, 2007.

# Les formes d'une rupture

L'envolée des inégalités contraste au premier chef avec ce qu'avait été en Amérique et en Europe la culture antérieure de leur réduction. Le fait remarquable est en effet que cette envolée succède à une précédente tendance séculaire à la contraction des inégalités de revenus et de patrimoines sur les deux continents. Dans le cas français, les 1 % des Français les plus riches qui accaparaient ainsi 53 % du patrimoine total en 1913 n'en détenaient plus que 20% en 1984. Aux États-Unis, les 10% des revenus les plus élevés se partageaient près de 50 % du total des revenus à la veille de la crise de 1929, pourcentage qui s'était stabilisé en dessous de 35 % du début des années 1950 au début des années 19801. En Suède, exemple emblématique entre tous, les 1 % de la population bénéficiant des revenus les plus élevés touchaient en 1980 23 % du total des revenus, contre 46 % au début du siècle<sup>2</sup>. Ces réductions spectaculaires avaient procédé à la fois de la progression plus rapide des bas revenus, du ralentissement de la croissance des plus hauts revenus autant que des transferts sociaux et du très fort effet correcteur de l'imposition progressive dont les taux étaient montés en flèche dans la première moitié du XXe siècle. La situation actuelle n'a donc rien d'un héritage du passé, elle marque au contraire une spectaculaire rupture avec celui-ci, inversant une tendance séculaire.

Ce changement de cap correspond à une véritable césure intellectuelle dans la compréhension de ce qui fait l'essence de l'idéal démocratique. Les révolutions américaine et française

- 1. Données établies dans les travaux cités de T. Piketty.
- 2. Jasper ROINE et Daniel WALDENSTRÖM, «The evolution of top incomes in an egalitarian society: Sweden, 1903–2004», *Working Paper Series in Economics and Finance*, n° 625, Stockholm School of Economics, 2006.

n'avaient en effet pas séparé la démocratie comme régime de la souveraineté du peuple et la démocratie comme forme d'une société d'égaux. Dans son Esprit de la Révolution de 1789, Pierre-Louis Roederer, l'une des grandes figures de l'Assemblée constituante, écrivait typiquement : « L'affection qui a décidé le premier éclat de la révolution, excité ses plus violents efforts, obtenu ses plus grands succès, c'est l'amour de l'égalité. » «Le premier motif de la révolution, avait-il résumé, a été l'impatience des inégalités<sup>1</sup>. » Ce Roederer n'avait rien d'un enragé. C'était un des modérés de l'Assemblée, dont l'idéal était celui d'un libéralisme démocratique. Nous ne devons donc pas projeter sur ces propos les restrictions et les bornes que nous utilisons aujourd'hui pour segmenter l'idée d'égalité en notions dont la radicalité et le champ iraient croissant, de la républicaine égalité des droits à la socialiste égalité réelle. L'égalité était alors une et globale; elle n'avait pas besoin d'un adjectif pour prendre sensiblement consistance. Il faut en outre rappeler que l'égalité et la liberté, aujourd'hui volontiers présentées comme antinomiques, ou constituant du moins deux valeurs en tension, étaient comprises comme indissociables au moment de la Révolution, l'égalité étant même le plus souvent considérée comme matricielle. Nul ne doutait en effet en 1789 que l'égalité fût l'«idée mère» ou le «mot de ralliement» du processus en cours<sup>2</sup>. On peut dire la même chose de la Révolution américaine. Là aussi, c'est l'idée d'égalité, avec celle d'indépendance, qui a été la clé de la culture politique de l'époque. Les deux révolutions ont vraiment été « sœurs » de ce point de vue.

<sup>1.</sup> In Œuvres du comte P.-L. Roederer, Paris, 1854, t. III, p. 8 et 9 (écrit en 1815, l'ouvrage ne sera publié qu'en 1830).

<sup>2.</sup> Les mots sont de Necker dans son ouvrage Du pouvoir exécutif dans les grands États (1792), in Œuvres complètes de M. Necker, Paris, 1821, t. VIII, p. 285.

# Le consentement à l'inégalité

L'exigence d'une démocratie plus active semble dorénavant s'être séparée de cette impatience fondatrice. Ce n'est pourtant pas faute d'une prise de conscience de l'ampleur du problème. De multiples enquêtes ont ainsi montré qu'en Europe, comme en Chine ou au Brésil, une majorité, parfois très large, de personnes ont le sentiment de vivre dans une société injuste<sup>1</sup>, mais sans que ce jugement entraîne des actions revendicatives ou des choix politiques sérieusement susceptibles d'inverser le cours des choses. Tout se passe comme s'il y avait aujourd'hui une forme de tolérance implicite face à ces inégalités – au-delà bien évidemment des cas les plus universellement décriés de bonus extravagants ou de rémunérations démesurées. Plus précisément, le sentiment diffus que les inégalités sont «trop fortes », « scandaleuses » même, voisine avec une acceptation informulée de leurs multiples expressions spécifiques, autant qu'avec une sourde résistance à les corriger pratiquement. D'où le fait qu'un mécontentement social susceptible d'être largement majoritaire puisse se lier à une passivité pratique face au système général des inégalités.

Une solide enquête « Perception des inégalités et sentiment de justice » menée en France en 2009<sup>2</sup> confirme cette interprétation. Près de 90 % des personnes interrogées considèrent ainsi comme nécessaire de réduire l'écart des revenus, et un pour-

- 1. Voir le sondage international sur les perceptions de la justice sociale dans douze pays commandité en 2010 par la Fondation Jean-Jaurès (France), la Brookings Institution (États-Unis) et la Fondation européenne d'études progressistes (Bruxelles). L'Australie, les États-Unis et les Pays-Bas faisaient exception dans le concert fortement négatif.
- 2. Les résultats ont été présentés et commentés in Michel FORSÉ et Olivier GALLAND (dir.), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin, 2011. Les données citées ci-dessous proviennent de cet ouvrage.

centage encore plus important estime que pour qu'une société soit juste elle devrait garantir à chacun la satisfaction des besoins de base (logement, nourriture, santé, éducation). Soit un jugement écrasant pour condamner les inégalités et formuler une conception ambitieuse de la justice. Mais, simultanément, 57 % considèrent que des inégalités de revenus sont inévitables pour qu'une économie soit dynamique et 85 % que les différences de revenus sont acceptables lorsqu'elles rémunèrent des mérites individuels différents. Il y a ainsi un rejet global d'une forme existante de société qui voisine avec une forme d'acceptation des mécanismes qui la produisent. On voue aux gémonies les inégalités de fait alors que l'on reconnaît implicitement comme légitimes les ressorts de l'inégalité qui les conditionnent. Je propose d'appeler paradoxe de Bossuet cette situation dans laquelle les hommes déplorent en général ce à quoi ils consentent en particulier<sup>1</sup>. Ce paradoxe est au principe de la schizophrénie contemporaine. Il n'est pas seulement le fait d'une inconséquence coupable. Il a d'abord une dimension d'ordre épistémologique. Dans la condamnation des situations globales, ce sont des faits sociaux, objectifs, que l'on prend en compte, alors que les situations particulières sont, elles, davantage rapportées à des comportements et à des choix individuels pour être évaluées. Le paradoxe se lie en outre au fait que les jugements moraux et sociaux se forment à partir des situations les plus visibles et les plus extrêmes (l'écart entre le pauvre et le riche), dans lesquelles les individus se projettent abstraitement, alors que leurs comportements personnels sont concrètement déterminés et s'appuient sur des formes de justification beaucoup plus étroites. On voit ainsi fréquemment, pour ne prendre que cet exemple, les juge-

1. Bossuet disait en effet fameusement que « Dieu se rit des hommes qui se plaignent des conséquences alors qu'ils en chérissent les causes ». Ce paradoxe peut aussi être compris sur le mode d'un effet de composition : les mécontentements peuvent additionner des appréciations hétérogènes, alors que les objets ou les raisons d'agir doivent être positivement déterminés.

ments accablants sur l'injustice du système éducatif voisiner avec des comportements individuels d'évitement des obligations de la carte scolaire.

La transformation de la nature des inégalités a joué son rôle dans cette évolution. Aux inégalités traditionnelles, entre catégories, se sont en effet superposées les inégalités intracatégorielles, celles qui résultent de la dispersion des situations internes à un groupe donné (il y a ainsi beaucoup plus d'écart entre les différents cadres qu'entre la moyenne des cadres et celle des ouvriers). Paraissant résulter de données individuelles plus que de déterminismes sociaux, elles sont du même coup susceptibles d'être plus facilement acceptées si elles sont rapportées à des différences de mérite socialement reconnues. Il y a de la sorte une diffraction du jugement social. D'où le fait que le rejet des inégalités, en général, puisse être dominant, tandis que les types spécifiques d'inégalités ressenties comme inacceptables sont plus limités (alors qu'il y a une convergence plus facile entre les deux appréciations dans le cas des inégalités de classes).

# La crise de l'égalité: la comprendre pour la surmonter

La rupture historique avec la tendance séculaire à la réduction des inégalités et le fait de la légitimation diffuse de celles-ci sous les espèces du paradoxe de Bossuet sont constitutifs d'une crise de l'égalité. Celle-ci a une dimension intellectuelle : elle traduit et accompagne l'affaissement de tout un ensemble de représentations précédentes du juste et de l'injuste. Elle est également morale ou anthropologique, au-delà de ses aspects économiques et sociaux les plus évidemment saillants. Elle doit ainsi être appréhendée comme un fait social total. Elle ne se limite pas, en effet, à une question d'inégalités de revenus ou de patrimoines. Elle a fait vaciller les bases mêmes du commun. En témoignent les divers mécanismes de sécession, de séparatisme et de ghettoïsation partout à l'œuvre qui ont induit ce que je

propose d'appeler une dénationalisation des démocraties et qui sont au principe de leur déchirement. En témoignent encore les nouveaux rapports à l'impôt et à la redistribution qui ont partout fragilisé les États-providence. Mais l'ébranlement est également politique, car il résulte du paradoxe de Bossuet un effet d'impuissance. La connaissance sans cesse plus précise des inégalités ne conduit pas à les corriger. « Tout savoir et tout dire sans que rien change »: telle semble être la devise du moderne Guépard. D'où ce sentiment qui mine le temps présent de se trouver devant des situations que l'on déplore, mais face auxquelles on reste in fine passif, sans avoir même l'intelligence de sa paralysie. Sentiment trouble qui nourrit la recherche de boucs émissaires et le refuge dans les pensées magiques. Politique encore, car cette situation conduit à détruire l'idée de démocratie telle qu'elle avait été forgée pour donner sens à la révolution moderne, précipitant le retour des pages les plus sombres de son histoire. Politique enfin, car la crise de l'idée d'égalité modifie partout les données de l'affrontement partisan. Elle a en effet pour conséquence majeure de déstabiliser en profondeur les partis de gauche, au sens le plus large du terme, qui s'étaient historiquement identifiés à sa promotion.

Le mot d'ordre de l'égalité continue certes à tenir sa place dans les discours et les programmes. Mais bien qu'appuyé sur la béquille d'adjectifs flatteurs la voulant « radicale » ou « réelle », il ne résonne plus que comme une coquille vide. Il s'est tout simplement détaché de l'expérience, n'indiquant plus de façon évidente et sensible les combats à mener et les perspectives à tracer. L'idée d'égalité est devenue une divinité lointaine, dont le culte routinier n'alimente plus aucune foi vivante. Elle ne se manifeste plus que comme incantation négative à « réduire les inégalités », mais sans plus dessiner l'image positive d'un monde désirable. Elle n'a plus de portée universelle, représentant une valeur dont chacun pourrait se revendiquer, au même titre que la liberté. Elle n'est souvent plus rapportée qu'à l'idée réductrice d'une lutte contre la pauvreté manifeste. La gauche a du

même coup perdu ce qui avait fait historiquement sa force et fondé sa légitimité. Les reculs qu'elle subit partout n'ont donc rien de passager; ils sont structurels, indexés sur cette panne de l'égalité. Elle peut certes encore triompher dans les urnes, tant une élection est toujours une confrontation où les faiblesses de l'adversaire comptent autant que la réalité de ses propres forces, mais elle n'est plus le moteur d'une intelligibilité et d'une activation du monde. Elle ne donne plus le ton de l'époque. Elle n'a plus, au sens étymologique du terme, de capacité révolutionnaire. C'est la vie démocratique elle-même qui s'en trouve en retour diminuée, tirée vers le bas, aspirée par les démons de l'identité et de l'homogénéité. Il n'y a donc rien de plus urgent que de refonder cette idée d'égalité. C'est l'ambition de ce livre que de contribuer à cette tâche. Il propose de l'entreprendre dans une double perspective, historique et théorique.

Historique d'abord, car cette crise de l'égalité s'insère dans une longue histoire. On ne peut se contenter de la comprendre comme une régression conjoncturelle, qui serait par exemple liée aux emballements d'une économie financière devenue folle, ou aux effets déstructurants d'une mondialisation affranchie des règles. Ni non plus comme la simple conséquence d'un « néolibéralisme » qui aurait insidieusement pris le pouvoir dans les têtes après avoir dicté ses ordres à des gouvernements de combat. Tout cela compte et a compté. Ce qui est en jeu doit cependant se mesurer à une autre échelle. C'est une page séculaire qui est en train de se tourner : celle d'une conception de la justice sociale fondée sur des mécanismes redistributifs, telle qu'elle s'était forgée à partir de la fin du XIXe siècle. Nous vivons actuellement les conséquences et les soubresauts de cette transition. Mais ce siècle précédent de la redistribution, pour être justement compris, doit lui-même être resitué dans la perspective de la résolution de la longue première crise de l'égalité, inaugurée dans les années 1830 par le développement d'un capitalisme destructeur des acquis révolutionnaires et marquée

à son acmé par les effets de la première mondialisation dans les années 1880-1900. Première crise qui s'était alors traduite par le développement du nationalisme et du protectionnisme, en même temps que des sentiments xénophobes, proposant de faire des principes d'identité et d'homogénéité les remèdes à la question sociale. C'est à ces entreprises perverses que la mise en œuvre des États sociaux-redistributeurs avait répondu, proposant une forme de résolution efficace des problèmes sociaux de l'époque. Il faut avoir ces scansions en tête pour bien comprendre le temps présent, et c'est ce qui sera détaillé dans ces pages. Il apparaît en effet de façon troublante à la relecture de cette histoire longue que tout se passe aujourd'hui comme si nous revenions aux pathologies qui avaient marqué la première crise de l'égalité. Nationalisme, protectionnisme, xénophobie : tout est en effet à nouveau là. Pour surmonter cette deuxième crise, il faudra donc trouver une réponse à la question sociale d'aujourd'hui. Mais cela ne pourra se faire en songeant à un simple retour à l'âge heureux du siècle de la redistribution. Si nombre des mécanismes qui l'ont organisé demandent à être modernisés et remis en marche, il faut aller plus loin et repenser au fond, en elle-même, dans sa globalité, l'idée d'égalité. C'est ce qu'avaient fait à leur façon les sociaux-démocrates et les républicains sociaux dans le contexte des années 1900. Mais ils en avaient fixé le cadre à l'âge d'une société comprise comme un corps, faisant des institutions de solidarité le simple prolongement d'une vision organique du social. C'est aujourd'hui à l'âge de l'individu qu'il s'agit de reformuler les choses.

Pour mener à bien cette entreprise, cet ouvrage propose de repartir de l'esprit de l'égalité tel qu'il s'était forgé dans les révolutions américaine et française. L'égalité avait alors été appréhendée au premier chef comme une relation, comme une façon de faire société, de produire et de faire vivre le commun. Elle était considérée comme une qualité démocratique et pas seulement comme une mesure de la distribution des richesses. Cette égalité-relation s'était articulée autour de trois

#### LA SOCIÉTÉ DES ÉGAUX

figures : la similarité, l'indépendance et la citoyenneté. La similarité est de l'ordre d'une égalité-équivalence; être semblable, c'est présenter les mêmes propriétés essentielles, les différences restantes n'entachant pas la qualité de la relation. L'indépendance est une égalité-autonomie; elle se définit négativement comme absence de subordination et positivement comme un équilibre de l'échange. La citoyenneté est quant à elle une égalité-participation, c'est la communauté d'appartenance et d'activité civique qui la constitue. Le projet de l'égalité-relation s'était en conséquence décliné sous les espèces d'un monde de semblables, d'une société d'individus autonomes et d'une communauté de citoyens. L'égalité était de la sorte pensée comme position relative des individus, règle d'interaction entre eux, et principe de constitution de leur commun; ce qui correspondait aux trois figures possibles du lien social. Les droits de l'homme, le marché et le suffrage universel en avaient alors été les supports. Les inégalités économiques n'étaient considérées comme admissibles dans ce cadre que si elles ne menaçaient pas l'épanouissement de ces différentes modalités de l'égalité-relation qui constituaient la matrice d'une société des égaux. Formulées dans un monde précapitaliste, ces représentations avaient été mises à mal par la révolution industrielle. S'était ouverte en conséquence la première grande crise de l'égalité. Pour sortir de la deuxième, il nous faut revenir à cet esprit de l'égalité, en lui donnant forme pour le temps présent. Nous indiquerons comment ce sont aujourd'hui les principes de singularité, de réciprocité et de communalité qui peuvent lui redonner sens et refonder le projet d'instituer une société des égaux. C'est sur leur base que de nouvelles politiques de redistribution trouveront leur légitimité.

Dans les pages qui suivent, j'ai plus que jamais été guidé par le souci de ne pas séparer le travail savant de l'inquiétude citoyenne, d'ouvrir l'horizon des possibles en clarifiant et en ordonnant le champ du pensable. C'est l'enjeu intellectuel sous-jacent à ce travail d'historien et de philosophe politique.

# La Question syndicale Histoire et avenir d'une forme sociale Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 1988 nouvelle édition, Hachette, « Pluriel », 1990 et 1998

La République du centre La fin de l'exception française (en collaboration avec François Furet et Jacques Julliard) Calmann-Lévy, « Liberté de l'esprit », 1988 nouvelle édition, Hachette, « Pluriel », 1989

Le Sacre du citoyen Histoire du suffrage universel en France Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1992 « Folio Histoire », 2001

La Monarchie impossible
Histoire des Chartes de 1814 et 1830
Fayard, «Histoire des constitutions de la France», 1994

Le Peuple introuvable
Histoire de la représentation démocratique en France
Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 1998
« Folio Histoire », 2002

France: les révolutions invisibles (avec Daniel Cohen et al.)

Calmann-Lévy, 1998

La Démocratie inachevée Histoire de la souveraineté du peuple en France Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 2000 « Folio Histoire », 2003

# Le Seuil s'engage pour la protection de l'environnement

Ce livre a été imprimé chez un imprimeur labellisé Imprim'Vert, marque créée en partenariat avec l'Agence de l'Eau, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et l'UNIC (Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication).

La marque Imprim'Vert apporte trois garanties essentielles :

- la suppression totale de l'utilisation de produits toxiques ;
- la sécurisation des stockages de produits et de déchets dangereux ;
- la collecte et le traitement des produits dangereux.



réalisation : IGS-CP à l'ISLE-D'ESPAGNAC IMPRESSION : NORMANDIE ROTO S.A.S. À LONRAI DÉPÔT LÉGAL : SEPTEMBRE 2011. N° 102347 (00000) IMPRIMÉ EN FRANCE